



- LE DOLMEN -

# MAIRIE DE LURIECQ

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE de la COMMUNE de LURIECQ

Le Maire de la Commune de LURIECQ,

Vu le Code des Communes,

Vu la demande d'arrêté de circulation émise par l'entreprise RAMPA ENERGIES 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. MOREL Jean-Baptiste afin d'effectuer des travaux d'enfouissement d'une ligne HTA, à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 60 jours,

Considérant qu'il appartient d'assurer la sécurité publique, et donc de mettre en place une signalisation adaptée,

### ARRETE

#### Article 1 :

La signalisation sera règlementée au droit du chantier de la façon suivante :

- La circulation sera alternée et/ou barrée Route du Fangeat (VC9) suivant l'avancement des travaux, à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 60 jours.
- La circulation sera alternée et/ou barrée Chemin des Baux (VC21) suivant l'avancement des travaux, à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 60 jours.
- La circulation sera alternée et/ou barrée aux Prés Cachards (VC111 et VC113) suivant l'avancement des travaux, du Chemin des Baux au carrefour de Borron, à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 60 jours.
- La circulation des véhicules sera règlementée conformément au « guide Technique de l'exploitation sous chantier – Les Alternats », par alternats manuels.
- En ce qui concerne les routes barrées, une déviation sera mise en place par l'entreprise RAMPA ENERGIES.
- La circulation sera limitée à 50 km/h au droit du chantier.
- Monsieur MOREL Jean-Baptiste (Tél : 07 89 24 78 97) est chargé de fournir, de mettre en place, maintenir la signalisation adéquate.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- aux Services de Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers,

Article 3 : La population sera avertie par affichage.

Fait à LURIECQ, le 22 janvier 2024  
Le Maire : Alain LIMOUSIN.

